



## litige entre propriétaire et locataire

Par vro, le 18/06/2009 à 12:40

Bonjour,

je suis locataire d'un appartement en belgique depuis deux ans j'ai signé la première année un bail pour un an mais pas état des lieux (vue que l'agent était sensé le mettre au propre mais n'est jamais revenue a cette fin.)il me contacta a la fin de ce bail pour savoir si jvoulais renouveler ce que j'ai accepter, il pris rdv 2 fois avec moi pour signer le second bail mais il n'est jamais venue aux rdv, donc je n'ai jamais signé de bail pour la seconde année...

J'ai recus par contre un courrier du comptable me disant que le loyer augmentait durant cette deuxième année, étant qu'étudiante n'ayant que 381 euros de subvention pour ma formation, je fis par au gérant par courrier avec AR en mars 09 que je mettais fin mon bail en juin 09 et que subvention prenant fin, de garder le 2 mois de cautions pour le mois de mai et juin vue que le logement na pas subit de dégradation cr je ne saurais honorer ses deux dernier loyer...Il refusa ma proposition et veut en plus m'obliger a payer juillet et aout alors que je libère son logement en fin juin. ( et que je n'ai signé aucun bail pour cette année)

Je souhaitrais savoir quel sont mes droits? Qu'est ce que je risque? ET comment m'en sortir de cette situation! je suis désespé s'il vous plaie répondu mo merci d'avance.